



## Lettre – mai 2024

### RECU FISCAL

La semaine prochaine vous recevrez par mail le reçu fiscal relatif à l'**adhésion** de 53 €.

Ce montant est considéré comme un don par l'administration fiscale pour 2 raisons :

- Actuel XV est reconnue d'utilité publique par le ministère de la jeunesse et des sports ;
- Il n'a pas de contrepartie.

Les 53 € financent les salaires de la secrétaire, de la comptable, la formation et les visites médicales des salariés, le loyer des bureaux, l'assurance des adhérents non affiliés à une fédération, les logiciels de gestion, les frais postaux, d'internet et de téléphone, les fournitures.

Vous indiquerez ce montant dans la case 7UF de la déclaration des revenus de 2023. Vous aurez une réduction d'impôt de 66 %. Si vous êtes redevable de l'IRPP, l'adhésion coûtera en réalité **18 €**.

Si vous avez adhéré entre janvier et juin 2023, ce montant est de 50 € (exercice 2022-2023) ; en cas de renouvellement d'adhésion entre septembre et décembre 2023 (exercice 2023-2024) ; le montant est de 103 € (50 € + 53 €). Si vous avez adhéré depuis janvier 2024, vous recevrez le reçu fiscal l'an prochain (revenus 2024).

La cotisation aux activités a une contrepartie (les cours) et n'est pas considérée comme un don déductible de l'impôt sur le revenu.

### 50° ANNIVERSAIRE

ACTUEL XV a été créée en 1974 ; pour célébrer ce 50° anniversaire, nous organisons une **croisière-dîner le mercredi 5 juin 2024** de 18 h à 21 h 30 au pied de la Tour Eiffel. Au programme : une croisière commentée d'une heure sur la Seine suivie d'un dîner à bord d'un bateau-restaurant à quai (apéritif, entrée, plat, dessert, boisson) – voir pièce jointe. L'association prend en charge environ la moitié du coût ; votre participation est de **30 €**.

Pour vous inscrire, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner par mail :

Nom et prénom : ...

Nombre de personnes : ...

Montant à régler par chèque ou par virement (FR76 3000 3034 9400 0502 6000 793) avant le 6 mai ; vous recevrez avant le 25 mai le menu précis et lieu d'embarquement.

### VISITES – CONFERENCES

#### Le Marais aristocratique

**15 € à régler à Actuel XV**

**Mardi 30 avril – 14 h / 16 h**

RV : angle boulevard Beaumarchais / rue du Pas de la Mule – Métro : Bastille (1) Chemin-Vert (8)

Promenade dans le Marais aristocratique : aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les terrains asséchés et cultivés par des congrégations religieuses sont vendus et Henri IV fait bâtir la Place des Vosges. L'aristocratie s'installe dans de beaux hôtels particuliers. Le Marais devient alors le foyer d'une éblouissante vie intellectuelle et mondaine.

S'inscrire **avant le 25 mars** par mail (+ *virement ou chèque*)

Nom et prénom : ...